lycée
Val de Seine
Le Grand-Quevilly
académie
Rouen
éducation
nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE

Les annexes financières doivent être remises par le professeur responsable à l'intendance à l'issue du stage accompagnées des pièces justificatives.

Nom, Prénom : Classe :

Régime : ❑ INTERNE ❑ PRESTATAIRE ❑ EXTERNE

ADRESSE DE L'ELEVE : .....

CODE POSTAL / VILLE .....

NOM et ADRESSE DE l'ENTREPRISE : .....

.....

Période du stage du ..... au .....

Une assurance est prise par l'établissement pour couvrir la responsabilité de l'élève.
Le remboursement est plafonné à 250,00 euros pour tous les stages, sauf pour les séjours obligatoires à l'étranger (BTS) : 350,00 euros

FOURNIR UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

SIGNATURES OBLIGATOIRES

des parents,

de l'élève,

du Chef de travaux.

DEPLACEMENTS
Si le stage n'engendre pas de frais supplémentaires par rapport au trajet commune du domicile/commune du lycée **PAS DE REMBOURSEMENT**

AGGLOMERATION DE ROUEN : Transport en commun fournir obligatoirement les tickets.

HORS AGGLOMERATION DE ROUEN ou absence de transport en commun :

◇ 2 roues ou voiture personnelle (photocopie de la carte grise) – Prix au kilomètre 0.15 euro.

◇ Distance de ville (site internet viamichelin.Fr) : remboursement de la différence entre la distance domicile/stage et domicile/lycée ; plafonné à 30 km pour un trajet.

EN L'ABSENCE D'UNE DES TROIS SIGNATURES ET DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE.